

Séance du 11 mai 2021

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11/05/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation
07/05/2021**Date d'affichage**
19.05.2021Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J..J....

et publication du :

..J..J....

L'an deux mille vingt ET un, le onze mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procurations :

M. MARCOT Alain donne pouvoir à Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile donne pouvoir à M. COLIN Jean Yves, Mme MARINACCI Angélique donne pouvoir à M. COLIN Jean Yves

Etai(ent) absent(s) :**Etai(ent) excusé(s) :**

M. MARCOT Alain, Mme MARINACCI Angélique, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2021/301**Objet : Eclairage Talpré 2 et 3 : subvention DETR.**

- Vu la nécessité de remplacer l'ensemble de L'éclairage type « boule » des lotissements talpré 2 et 3 à Pange.
- Vu la volonté de la Commune de poursuivre les opérations de rénovation basse consommation (type LED)
- Vu le devis estimatif DV A16 ECP TRA 2021 0160 du 07 mai, établi par la Société SOBECA pour un Montant de **72.584 € HT.**
- Le Conseil Municipal Sollicite une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Le Maire entendu

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE

- De déposer une demande de Subvention auprès des services de l'Etat en Moselle concernant le remplacement de l'Eclairage Public pour les lotissements talpré 2 et 3

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11/05/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation
07/05/2021**Date d'affichage**
12.05.2021Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt ET un, le onze mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :

M. MARCOT Alain donne pouvoir à Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile donne pouvoir à M. COLIN Jean Yves, Mme MARINACCI Angélique donne pouvoir à M. COLIN Jean Yves

Etai(ent) absent(s) :**Etai(ent) excusé(s) :**

M. MARCOT Alain, Mme MARINACCI Angélique, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2021/302**Objet : Bibliothèque : demande de subvention.**

- Vu le projet de la bibliothèque municipal d'acquérir de nouveaux ouvrages;
- Vu le dossier de demande de subvention auprès du Département;

Le Maire entendu,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

DECIDE

- de procéder à l'acquisition des ouvrages pour la bibliothèque sur le budget communal;
- de porter le montant de la subvention départementale sur le budget communal;

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11/05/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation

07/05/2021

Date d'affichage

17.05.2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt ET un, le onze mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :

M. MARCOT Alain donne pouvoir à Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile donne pouvoir à M. COLIN Jean Yves, Mme MARINACCI Angélique donne pouvoir à M. COLIN Jean Yves

Etai(ent) absent(s) :**Etai(ent) excusé(s) :**

M. MARCOT Alain, Mme MARINACCI Angélique, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2021/303

Objet : Lotissement Talpré 1 : demande de subvention DETR (assainissement et éclairage public), demande de subvention Ambition Moselle, demande de subvention Agence de l'Eau.

La commune travaille sur la requalification du lotissement Talpré composée de la rue Maurice de Pange et de deux impasses adjacentes (impasse des Chênes et impasse des Bouleaux). Il s'agit d'une voie d'accès et de circulation importante de la commune qui dessert environ 40 parcelles, située non loin du château de Pange. Ce projet d'ensemble comprendra des travaux de différentes natures : renouvellement des réseaux secs (éclairage public avec 18 points lumineux, basse tension, télécommunication et fibre) et humides (eau et assainissement), renouvellement de la voirie (4040 m²), et aménagement de l'espace public (aménagement paysager, du stationnement, des passages piétons...). L'ensemble est estimé à environ 1 367 486,70 € HT (estimation MATEC). La MOE, composée de deux bureaux d'études (VRI et LVRD), a été recrutée dernièrement pour accompagner cette opération dont les travaux devraient démarrer à l'été 2021. Elle a rendu un AVP pour le volet assainissement et un AVP pour le volet éclairage public.

Tableau de financement prévisionnel Assainissement (base AVP, en € HT) :

Dépenses		Ressources		
Intitulé	Montant en € HT	Intitulé	%	Montant en € HT
MOE 3,2%	11 240,00 €	Etat - DETR DSIL (MOE et travaux assainissement)	60,0%	217 500,00 €

Envoyé en préfecture le 12/05/2021

Reçu en préfecture le 12/05/2021

Affiché le

14/05/2021

SLO

ID : 057-215705336-20210511-DCM2021303-DE

Travaux assainissement	351 271,50 €	Reste à charge de collectivité :		
TOTAL en € HT	362 511,50 €	TOTAL en € HT	100,0%	362 511,50 €

Tableau de financement prévisionnel Eclairage public hors enfouissement (base AVP, en € HT) :

<u>Dépenses</u>		<u>Ressources</u>		
<i>Intitulé</i>	<i>Montant en € HT</i>	<i>Intitulé</i>	<i>%</i>	<i>Montant en € HT</i>
MOE 3,2%	2 040,00 €	Etat - DETR DSIL (MOE et travaux éclairage public)	30,4%	20 000,00 €
Travaux éclairage public	63 755,00 €	UEM - FACE (39% des travaux d'éclairage + enfouissement)	37,8%	24 860,00 €
		Reste à charge de la collectivité :	31,8%	20 935,00 €
TOTAL en € HT	65 795,00 €	TOTAL en € HT	100,0%	65 795,00 €

Tableau de financement prévisionnel de l'opération globale de requalification, sous toute réserve (base estimation MATEC, en € HT), pour information :

<u>Dépenses</u>		<u>Ressources</u>		
<i>Intitulé</i>	<i>Montant en € HT</i>	<i>Intitulé</i>	<i>%</i>	<i>Montant en € HT</i>
MOE	73 918,20 €	Etat - DETR DSIL [MOE et travaux éclairage public]	1,5%	20 000,00 €
Etudes	61 598,50 €	Etat - DETR DSIL [MOE et travaux assainissement]	15,9%	217 500,00 €
Travaux	1 231 970,00 €	CD57 - Ambition Moselle [MOE + études + travaux - (AMO + travaux éclairage hors enfouissement) - (AMO+ travaux eau potable)]	32,7%	447 000,00 €

Envoyé en préfecture le 12/05/2021

Reçu en préfecture le 12/05/2021

Affiché le 35 086,00 € SLO

ID : 057-215705336-20210511-DCM2021303-DE

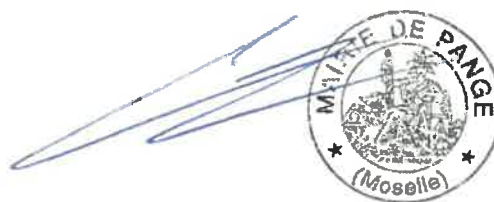
		UEM - FACE (39% des travaux d'éclairage + enfouissement)		
		Agence de l'eau - gestion intégrée eaux de pluie	0,7%	10 000,00 €
		Reste à charge de la collectivité :	46,6%	637 920,70 €
TOTAL en € HT	1 367 486,70 €	TOTAL en € HT	100,0%	1 367 486,70 €

Le Conseil, après avoir délibéré, est appelé à :

- Approuver le projet dont le descriptif et le plan de financement figurent ci-dessus,
- Autoriser le Maire à solliciter les subventions dont les montants et les taux sont précisés au plan de financement ci-dessus
- Autoriser le Maire à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement
- Autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 12/05/2021

Reçu en préfecture le 12/05/2021

Affiché le



ID : 057-215705336-20210511-DCM2021303-DE

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11/05/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation
07/05/2021**Date d'affichage**
12.05.2021Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J..

et publication du :

..J..

L'an deux mille vingt ET un, le onze mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Étaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :

M. MARCOT Alain donne pouvoir à Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile donne pouvoir à M. COLIN Jean Yves, Mme MARINACCI Angélique donne pouvoir à M. COLIN Jean Yves

Étai(ent) absent(s) :**Étai(ent) excusé(s) :**

M. MARCOT Alain, Mme MARINACCI Angélique, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2021/304**Objet : Subventions aux associations.**

- Vu les demandes de subvention déposées par les associations,
- Considérant les caractéristiques propres à chaque association (nature des activités assurées, nombre d'adhérents, efforts pour réaliser des recettes, engagement envers la commune),
- Vu la proposition de la commission animation, de la commission des finances et de la réunion de travail,

Le Maire entendu,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

- D'arrêter le montant des subvention 2021, comme suit :

Associations	Montant
TENNIS CLUB DE PANGE	1 150 €
JUDO CLUB PANGE LAQUENEXY	1 300 €
GYCEP	1 300 €
ARLP	1 150 €
FOOTBALL CLUB DE PANGE	1 150 €
PANGE ET DES MONTS (ex MJC)	400 €
APPMA (association de pêche)	250 €
ASSOCIATION CHAPELLE DE DOMANGEVILLE	130 €
Une Rose un Espoir	100 €

Envoyé en préfecture le 12/05/2021

Reçu en préfecture le 12/05/2021

Affiché le

SLO

ID : 057-215705336-20210511-DCM2021304-DE

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,**



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11/05/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation

07/05/2021

Date d'affichage

12.05.2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt ET un, le onze mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :

M. MARCOT Alain donne pouvoir à Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile donne pouvoir à M. COLIN Jean Yves, Mme MARINACCI Angélique donne pouvoir à M. COLIN Jean Yves

Etai(ent) absent(s) :**Etai(ent) excusé(s) :**

M. MARCOT Alain, Mme MARINACCI Angélique, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2021/305**Objet : Modification des statuts de la CCHCCP : loi LOM.**

- Vu la loi d'orientation des mobilités qui programme, d'ici le 1er juillet 2021, la couverture intégrale du territoire national en autorités organisatrices de la mobilité (AOM);
- Vu la souhait de la CCHCCP de prendre cette compétence;
- Considérant que les communes membres de la CCHCCP doivent se prononcer sur cette modification des statuts;

Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré

DECIDE

- accepte la modification des statuts de la CCHCCP visant à ajouter la compétence "mobilité" conformément à la loi d'Orientation des Mobilités (loi LOM).
- donne tout pouvoir au Maire pour l'exécution de cette présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11/05/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation

07/05/2021

Date d'affichage

12.05.2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././...

et publication du :

...././...

L'an deux mille vingt ET un, le onze mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :

M. MARCOT Alain donne pouvoir à Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile donne pouvoir à M. COLIN Jean Yves, Mme MARINACCI Angélique donne pouvoir à M. COLIN Jean Yves

Etai(ent) absent(s) :**Etai(ent) excusé(s) :**

M. MARCOT Alain, Mme MARINACCI Angélique, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2021/306**Objet : Demande de subvention forêt communale.**

Dans le volet renouvellement forestier de son plan de relance, l'Etat dédie 150 millions d'euros pour aider les propriétaires forestiers, publics et privés, à renouveler leurs forêts pour garantir la résilience des écosystèmes forestiers dans le contexte du changement climatique en orientant la sylviculture vers le développement du bois d'oeuvre. L'objectif est d'améliorer, adapter ou reconstituer 45000 hectares de forêts avec environ 50 millions d'arbres. Le volet renouvellement forestier du plan de relance s'inscrit en cohérence avec les priorités de la feuille de route pour l'adaptation des forêts au changement climatique, préparée par les acteurs de la forêt et du bois

Les aides de l'Etat sont destinées :

- aux peuplements sinistrés par des phénomènes abiotiques ou biotiques : taux d'aide 80%
- aux peuplements vulnérables aux effets du changement climatique : taux d'aide 60%
- aux peuplements pauvres : taux d'aide 60%

Dans ce cadre, une commune propriétaire d'une ou de plusieurs parcelles forestières bénéficiant du régime forestier et ayant un document de gestion durable, peut donner mission dans le cadre d'une prestation, à l'ONF, opérateur dont le projet global a été retenu par l'Etat pour reconstituer les peuplements forestiers :

- soit par plantations en plein pour lesquels sera appliqué le barème national arrêté par le MAA le 29 septembre 2020,
- soit par plantations par placeau et enrichissement par placeau qui se feront sur présentation de devis et production de factures;
- soit par travaux en faveur des mélanges (nettoisement-dépressage et/ou détournement par éclaircie à bois perdu) qui se feront sur présentation de devis et production de factures;

L'aide de l'Etat bénéficie aux propriétaires forestiers publics ou à leurs groupements dans la limite de plafond de minimis entreprises, fixé à 200 000 € au cours des trois derniers exercices fiscaux.

Ce plafond pourra être supprimé au cours de l'opération, sous réserve des suites données par les services de la Commission européenne sur les régimes d'aide notifiés transmis par la DGPE.

Après avoir pris connaissance du projet par l'ONF, lorsqu'une commune est en relance, dans le cadre du projet global déposé par l'ONF et relatif au peuplement forestier, elle confie les prestations suivantes à l'ONF :

- réalisation du diagnostic des surfaces à reconstituer
- préparation, dépôt et suivi du dossier de demande de subvention
- assistance de la commune à la passation des marchés pour l'ensemble des travaux (y compris la fourniture de plants) dans le respect des seuils de la commande publique en assurant le suivi et la réception des travaux réalisés par les entreprises retenues.

Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré

DECIDE

- donne délégation au Maire pour déposer une demande d'aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance pour reconstitution des parcelles forestières;
- désigne l'ONF comme porteur de projet pour réaliser les missions ci-dessus;
- approuve le montant des travaux et le plan de financement;
- sollicite une subvention de l'Etat et autorise le Maire à signer une convention de mandat autorisant l'ONF à constituer et déposer le dossier de demande d'aides, signer les engagements relatifs au projet et constituer et déposer les demandes de paiement;
- autorise le Maire à signer une convention d'adhésion aux groupements d'achats;
- autorise le Maire à signer tout document afférent;

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,





Envoyé en préfecture le 12/05/2021

Reçu en préfecture le 12/05/2021

Affiché le

SLO

ID : 057-215705336-20210511-DCM2021307-DE

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation

07/05/2021

Date d'affichage

12.05.2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

L'an deux mille vingt ET un, le onze mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procurator(s) :

M. MARCOT Alain donne pouvoir à Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile donne pouvoir à M. COLIN Jean Yves, Mme MARINACCI Angélique donne pouvoir à M. COLIN Jean Yves

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. MARCOT Alain, Mme MARINACCI Angélique, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2021/307

Objet : Cimetière : devis cavurnes.

- Vu le projet d'implanter de nouvelles cavurnes au cimetière de Pange;
- Considérant l'offre des POMPES FUNEBRES ET MARBRERIE BOULAGEOISE;

Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE

- de retenir l'offre des Pompes Funèbres et Marbrerie Boulageoise pour un montant de 3.500 € TTC.
- autorise le Maire à signer le devis et tout document relatif à cette opération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,





Envoyé en préfecture le 12/05/2021

Reçu en préfecture le 12/05/2021

Affiché le

ID : 057-215705336-20210511-DCM2021308-DE

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation

07/05/2021

Date d'affichage

12.05.2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.../.../...

et publication du :

.../.../...

L'an deux mille vingt ET un, le onze mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procurations :

M. MARCOT Alain donne pouvoir à Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile donne pouvoir à M. COLIN Jean Yves, Mme MARINACCI Angélique donne pouvoir à M. COLIN Jean Yves

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. MARCOT Alain, Mme MARINACCI Angélique, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2021/308

Objet : **Marché lotissement Talpré 1 : mission SPS**

- Vu le projet de requalification de voirie et d'enfouissement des réseaux dans le lotissement "Talpré 1";
- Vu la consultation, en procédure adaptée, réalisée pour un marché de mission SPS concernant cette opération ;
- Vu l'analyse des offres réalisée par la Matic;
- Vu l'avis de la commission d'appel d'offres;

Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

DECIDE

- de retenir l'offre de mission de coordination SPS proposée par l'entreprise AP COORDINATION 2 Boulevard Henri Becquerel à YUTZ (57970) pour un montant de 3 219 € HT
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11/05/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation
07/05/2021**Date d'affichage**

12.05.2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../

et publication du :

..../..../

L'an deux mille vingt ET un, le onze mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :

M. MARCOT Alain donne pouvoir à Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile donne pouvoir à M. COLIN Jean Yves, Mme MARINACCI Angélique donne pouvoir à M. COLIN Jean Yves

Etai(ent) absent(s) :**Etai(ent) excusé(s) :**

M. MARCOT Alain, Mme MARINACCI Angélique, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2021/309**Objet : Marché Talpré 1 : études géotechniques.**

- Vu le projet de requalification de voirie et d'enfouissement des réseaux dans le lotissement "Talpré 1";
- Vu la consultation, en procédure adaptée, réalisée pour un marché d'études géotechniques concernant cette opération ;
- Vu l'analyse des offres réalisée par la Matec;
- Vu l'avis de la commission d'appel d'offres;

Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

DECIDE

- de retenir l'offre proposée par l'entreprise LABOROUTE LORRAINE 10 rue de la Croisette à ST NICOLAS DE PORT (54210) pour un montant de 4 500 € HT
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11/05/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation

07/05/2021

Date d'affichage

12.05.2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J.J....

et publication du :

..J.J....

L'an deux mille vingt ET un, le onze mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procurations :

M. MARCOT Alain donne pouvoir à Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile donne pouvoir à M. COLIN Jean Yves, Mme MARINACCI Angélique donne pouvoir à M. COLIN Jean Yves

Etai(ent) absent(s) :**Etai(ent) excusé(s) :**

M. MARCOT Alain, Mme MARINACCI Angélique, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2021/310**Objet : Fondation du Patrimoine: don pour croix Mémorial du Mont St Pierre.**

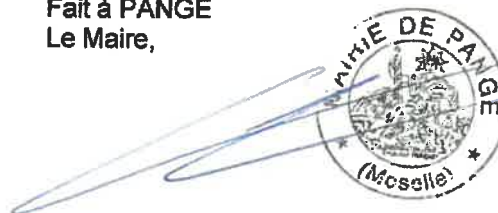
Le Maire entendu
Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

DECIDE

- de faire un don de 350 € pour la réfection de la croix du Mémorial du Haut Saint Pierre.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11/05/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation

07/05/2021

Date d'affichage

12.05.2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..

et publication du :

..../..

L'an deux mille vingt ET un, le onze mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :

M. MARCOT Alain donne pouvoir à Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile donne pouvoir à M. COLIN Jean Yves, Mme MARINACCI Angélique donne pouvoir à M. COLIN Jean Yves

Etai(ent) absent(s) :**Etai(ent) excusé(s) :**

M. MARCOT Alain, Mme MARINACCI Angélique, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2021/311**Objet : Forêt : certification PEFC.**

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité pour la commune de s'engager dans la certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable des forêts.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

décide :

- D'engager la commune dans la certification forestière PEFC, pour une durée illimitée, auprès de l'entité d'accès à la certification « PEFC Grand Est » et d'accepter que cette participation au système PEFC soit rendue publique.
- De respecter et faire respecter à toute personne intervenant dans la forêt, les règles de gestion forestière durable en vigueur (PEFC/FR ST 1003-1:2016).
- D'accepter les visites de contrôle en forêt de PEFC Grand Est et l'autoriser à consulter, à titre confidentiel, tous les documents, conservés au moins pendant 5 ans, permettant de justifier du respect des règles de gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1:2016) en vigueur.
- De s'engager à mettre en place les actions correctives qui lui seront demandées par PEFC Grand Est en cas de pratiques forestières non conformes, sous peine d'exclusion du système de certification PEFC.

- D'accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un plan d'amélioration SLOW qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable auxquelles le Conseil municipal s'est engagé pourront être modifiées. Une fois informé de ces éventuels changements, le Conseil Municipal aura le choix de poursuivre son engagement, ou de résilier son engagement par courrier adressé à PEFC Grand Est.
- De signaler toute modification concernant la forêt de la commune, notamment en cas de modification de la surface de la forêt (achat/vente, donation,...), en informant PEFC Grand Est dans un délai de 6 mois et en fournissant les justificatifs nécessaires.
- De s'engager à honorer la contribution à PEFC Grand Est.
- D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cet engagement et à ordonner le versement de la contribution correspondante.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,

